



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2015/83/1.1

Objet : Souscription des contrats d'assurances pour la commune d'Aigues-Mortes

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, le présent appel d'offres public ouvert passé en application des articles 33, 57 et 59 du Codes Marchés Publics

Vu, la publication au BOAMP en date du 29/07/2015, le JOUE en date du 31/07/2015, la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "mairieaiguesmortes.marcoweb.fr" et la publication sur le site de la commune « www.ville-aigues-mortes.fr »

Vu les offres présentées par les cabinets

Lot n° 1 – Dommages aux biens

- GROUPAMA
- SMACL

Lot n° 2 – Responsabilités civiles

- GROUPAMA
- SMACL

Lot n° 3 – Protection juridique

- SMACL
- CFDP – JADIS

Lot n° 4 – Défense pénale des agents et élus

- SMACL
- CFDP – JADIS

Lot n° 5 – Flotte automobiles + missions préposés stagiaires et élus

- GROUPAMA
- SMACL
- AXA – PIGNON – VIGNON
- LA PARISIENNE – BRETEUIL

Lot n° 6 – Risques statutaires

- GROUPAMA
- SMACL
- AXA – GRAS SAVOYE
- CNP – APRIL
- GENWORTH – PILLIOT

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20151229-DEC2015-83-AU
Date de télétransmission : 29/12/2015
Date de réception préfecture : 29/12/2015

- ALLIANZ – SAINT HONORE

Lot n° 7 – Tous risques expositions

- HISCOX – FILET ALLARD

Lot n° 8 – Responsabilité civiles CCAS

- GROUPAMA
- SMACL

Vu d'analyse des offres réalisée par le Cabinet RISK MANAGER représenté par Monsieur CRESPO

Vu le Commission des appels d'offres réunie le 11 décembre 2015 à 10 h 30 portant avis favorable

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante, Valeur technique des garanties 25 %, exclusions de garanties 25 %, Montant des franchises ou seuils d'intervention 25 %, prix 25 %

DECIDE

Article 1 : de retenir :

Lot n° 1 – Dommages aux biens

- GROUPAMA – 13799 AIX EN PROVENCE 24 rue du Golf, représenté par Madame Sybille VAUTIER

Lot n° 2 – Responsabilités civiles

- GROUPAMA - 13799 AIX EN PROVENCE 24 rue du Golf, représenté par Madame Sybille VAUTIER

Lot n° 3 – Protection juridique

- SMACL – 79031 NIORT 141 Avenue Salvador Allende, représenté par Madame Sabrina ALBESPY MAEGHT

Lot n° 4 – Défense pénale des agents et élus

- CFDP – JADIS – 93341 LE RAINCY 71 Avenue de la Résistance, représenté par Monsieur Stéphane JADIS

Lot n° 5 – Flotte automobiles + missions préposés stagiaires et élus

- AXA – PIGNON – VIGNON – 92727 NANTERRE 313 Terrasses de l'Arche, représenté par Monsieur Richard CASTINEL

Lot n° 6 – Risques statutaires

- CNP – APRIL – 75716 PARIS 4 Place Raoul Dautry, représenté par Madame Frédérique PLASSON

Lot n° 7 – Tous risques expositions

- HISCOX – FILET ALLARD 92130 ISSY LES MOULINEAU 11/13 Rue René Jacques, représenté par Monsieur Serge DJOCHGAUNIER

Lot n° 8 – Responsabilité civiles CCAS

- GROUPAMA - 13799 AIX EN PROVENCE 24 rue du Golf, représenté par Madame Sybille VAUTIER

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en préfecture et d'une publication

Service Préfecture n° 3
030-213000037-20151229-DEC2015-83-AU
Date de télétransmission : 29/12/2015
Date de réception préfecture : 29/12/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 30 décembre 2015

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 29.12.15.

- date d'affichage : 29.12.15.



Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20151229-DEC2015-83-AU
Date de télétransmission : 29/12/2015
Date de réception préfecture : 29/12/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20151229-DEC2015-83-AU
Date de télétransmission : 29/12/2015
Date de réception préfecture : 29/12/2015